

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

ANNONCE DU BARÈME DES PARTICIPATIONS 2019-2020

Nouveau barème des participations en vigueur le 1er juillet 2019

Le conseil d'administration de l'Assurance vie Équitable a approuvé un changement au barème des participations qui sera vigueur à compter du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

- Le taux d'intérêt du barème des participations* passera de 6,35 % à 6,2 % puisque le contexte de bas taux d'intérêt soutenu a continué d'exercer une pression à la baisse sur le compte des contrats avec participation.
- Les facteurs de frais se sont améliorés en raison de la diminution des coûts d'exploitation.
- La composante mortalité demeurera inchangée.
- Le taux d'intérêt des participations laissées en dépôt demeurera inchangé à 2,75 % pour tous les contrats d'assurance vie entière avec participation.
- Le taux des avances sur contrat diminuera pour passer de 6,85 % à 6,70 % à compter du 28 juin 2019. Il s'applique à toutes les avances sur contrat existantes, y compris les avances automatiques de la prime sur les contrats Équimax dont le numéro de contrat commence par 300 suivi de six chiffres. Les taux des avances sur contrat au titre de certains blocs de contrat plus anciens pourraient augmenter puisqu'ils sont liés au taux d'intérêt préférentiel, qui pourrait également augmenter.
- * Le taux d'intérêt du barème des participations n'est pas le même que le taux de rendement du compte des contrats avec participation dans une année civile donnée. Le taux d'intérêt du barème des participations atténue les mouvements à la hausse et à la baisse que le compte des contrats avec participation subit.

On prévoit que le total des participations versées aux titulaires de contrat du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 augmentera à environ 38,4 millions de dollars par rapport à 29,8 millions de dollars pour la même période en 2018-2019.

Comment détermine-t-on les participations?

Les primes payées au titre des contrats d'assurance vie entière avec participation couvrent les garanties et les frais, de même que la contribution de la Compagnie à l'excédent. Le reste circule dans le compte des contrats avec participation et est investi. Le compte des contrats avec participation est influencé principalement par les rendements générés par les placements et par les prestations de décès, mais pourrait être également influencé par d'autres facteurs, comme les avances sur contrat, les contrats résiliés, les impôts et les frais. Le calcul des participations tient compte de la différence entre les résultats techniques hypothétiques et réels du compte des contrats avec participation. Cette différence peut avoir une incidence positive ou négative sur la participation versée.

Il est important de se rappeler que le montant de participation et que son rendement futur ne sont pas garantis.



L'illustration que votre cliente ou votre client a reçu lors de la souscription de son contrat d'assurance vie entière avec participation reposait sur le barème des participations alors en vigueur. Elle ne représente pas une projection ou une prévision du rendement futur. L'objectif de cette illustration vise à indiquer que le rendement repose sur les valeurs garanties et non garanties. Elle montre quel serait le rendement du contrat si le barème des participations illustré ne subissait pas de changement pendant la durée du contrat. L'illustration comprend également des exemples d'autres scénarios du barème des participations afin de souligner les répercussions potentielles qu'un changement du barème des participations pourrait avoir sur les valeurs non garanties du contrat. Elle ne représente pas une prédiction du plus important changement du barème des participations qui pourrait se produire au cours de la durée de votre contrat.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la politique relative aux participations, veuillez visiter le site www.equitable.ca/fr/aller/politique-participations.

Y aura-t-il une mise à jour du Système d'illustration des ventes de l'Équitable^{MD}?

Le Système d'illustration des ventes de l'Équitable sera mis à jour et prendra en compte le nouveau barème des participations. La mise à jour du Système d'illustration des ventes sera disponible pour téléchargement le 24 juin 2019 après 9 h (HE).

Qu'est-ce que cela signifie pour les titulaires de contrat d'assurance vie entière avec participation?

Les participations qui ont été portées au crédit auparavant sont entièrement acquises et ne sont donc pas touchées par ce changement. Les valeurs de rachat garanties et la prestation de décès garantie ne sont pas touchées par ce changement. Les valeurs garanties de leur contrat continueront d'augmenter comme détaillées dans les pages de la police de la section intitulée « Tableau des valeurs garanties ».

Les valeurs du contrat

Les valeurs du contrat futures d'une illustration actuelle seront habituellement moins élevées que celles indiquées dans l'illustration que vous avez fournie à votre cliente ou votre client au moment de souscrire son contrat en raison de l'incidence du changement du barème des participations sur les valeurs de rachat non garanties.

Comment ce changement sera-t-il communiqué aux titulaires de contrat?

Les clients qui sont titulaires de contrat avec participation recevront un <u>avis concernant le changement du barème des participations</u> avec leur relevé d'assurance annuel. Vous trouverez une copie de cet avis à la page du produit d'assurance vie entière avec participation Équimax^{MD} sur le site *EquiNet*^{MD}.

Pour les clients qui se sont inscrits au site Accès à la clientèle de l'Équitable^{MD} une copie de leur relevé annuel, l'avis relatif au barème des participations et une illustration en vigueur (s'il y a lieu) apparaîtront dans leur boîte aux lettres électronique sécurisée. Les mêmes renseignements apparaîtront dans votre boîte aux lettres électronique sécurisée sur *EquiNet*.

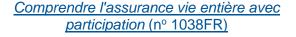
Les titulaires de contrat d'assurance vie entière avec participation peuvent communiquer avec leur conseillère ou leur conseiller pour

- toute question au sujet du barème des participations de 2019-2020;
- une illustration indiquant des valeurs de rachat et des prestations de décès actuelles en fonction du barème des participations de 2019-2020 inchangé pour la durée du contrat;
- une nouvelle illustration indiquant un nouveau prélèvement des primes sur les participations en fonction du barème des participations de 2019-2020 inchangé pendant la durée de votre contrat;
- des précisions à savoir si son contrat est affecté ou non.

Comment pouvez-vous aider vos clients à comprendre l'influence des participations?

<u>Le site EquiNet</u> contient des ressources pour aider vos clients à comprendre l'incidence du changement apporté au barème des participations sur leurs contrats avec participation. Vous trouverez ces ressources en cliquant sous l'onglet *Participating Whole Life* à la page *Marketing Materials* sur le site *EquiNet*. Le matériel de marketing sera mis à jour pour tenir compte du nouveau barème des participations et sera affiché sur le site *EquiNet* d'ici le 1^{er} juillet 2019.





Ce guide destiné aux clients comprend des faits financiers clés sur la gestion, le rendement et la solidité du compte des contrats avec participation de l'Assurance vie Équitable, la façon dont on détermine les participations et comment elles influent sur le contrat.



Votre guide Équimax (nº 1129FR)

Ce guide destiné aux clients fournit un aperçu de l'assurance Équimax, de ses options et caractéristiques, du fonctionnement des contrats avec participation et des avantages de l'assurance vie entière avec participation.



Vous avez des questions? Avec qui pouvez-vous communiquer?

Région de l'Ouest	Région de l'Est
1 800 668-4095*	1 800 668-4095*
western-service@equitable.ca	eastern-service@equitable.ca
Colombie-Britannique	Ontario
 Alberta 	 Québec
 Manitoba - nord-ouest de l'Ontario 	 Canada atlantique
 Saskatchewan 	

^{*} Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h (HE)

MD indique une marque de déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.